

Les candidatures et le dépôt des dossiers sont dématérialisés et se font exclusivement
via l'application suivante : <https://recrutement-ater.sorbonne-universite.fr>.
Les dossiers de candidatures saisis dans l'application ALTAIR ne seront pas examinés.

<input type="checkbox"/> Faculté des Lettres	<input checked="" type="checkbox"/> Faculté des Sciences et Ingénierie
Composante : UFR 929 - Mathématiques	
Localisation : Campus Pierre et Marie Curie	

Identification de l'emploi	
Numéro du profil : SUFSATER17	Section(s) CNU : 26 – Mathématiques appliquées
Quotité : <input checked="" type="checkbox"/> 100% / <input type="checkbox"/> 50%	
Durée du contrat : <input checked="" type="checkbox"/> 1 an / <input type="checkbox"/> moins d'un an	Dates du contrat : 01/09/2023-31/08/2024
Nombre de postes à pourvoir : 2	
Profil : Mathématiques appliquées	

Enseignement
L'ATER recruté(e) assurera un service d'enseignement dans les formations de l'UFR de Mathématiques.
Contact enseignement
<u>Jacques Smulevici, directeur de la licence, jacques.smulevici@sorbonne-universite.fr</u>

Recherche
L'ATER recruté(e) développera sa recherche au sein d'un des deux laboratoires suivants : Laboratoire Jacques-Louis Lions (LJLL) UMR 7598, ou Laboratoire de Probabilités, Statistiques et Modélisation (LPSM) UMR 8001.
Item « Projets de recherche » à renseigner par les candidates et candidats dans le dossier de candidature
<input type="checkbox"/> Obligatoire <input checked="" type="checkbox"/> Facultatif
Contact recherche
<u>Emmanuel Trélat, directeur du LJLL, emmanuel.trelat@sorbonne-universite.fr et Lorenzo Zambotti, directeur du LPSM, lorenzo.zambotti@sorbonne-universite.fr</u>

Exposition aux risques professionnels
<input checked="" type="checkbox"/> Non

Consignes à respecter

L'enregistrement de votre candidature se fait conformément au calendrier prévisionnel à l'aide du lien suivant : <https://recrutement-ater.sorbonne-universite.fr>

**La procédure de candidature est entièrement dématérialisée – Aucun dossier papier ne sera accepté
Aucune pièce complémentaire ne pourra être acceptée après la clôture du dépôt des dossiers de candidatures fixée selon le calendrier prévisionnel.**

Pièces à produire

Le dossier de candidature devra obligatoirement contenir les pièces ci-après, exigées par le décret modifié n°88-654 du 7 mai 1988, au format PDF

Toutes les pièces en langue étrangère doivent être traduites en français

- Une copie d'une pièce d'identité recto/verso avec photo lisible : carte d'identité ou passeport en cours de validité / titre de séjour (Pour les candidats retenus d'une nationalité étrangère nécessitant une autorisation de travail, le recrutement ne sera définitif qu'à l'obtention de cette autorisation) ;
- Un CV détaillé avec liste des publications ;
- Une copie du dernier diplôme obtenu ;
- Une copie de vos contrats d'ATER et de vos autres contrats de travail de la fonction publique ;

Les fonctionnaires titulaires et stagiaires de catégorie A de la fonction publique d'Etat et territoriale française, inscrits en vue de la préparation du doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches ou s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur [Art. 2§1° et 5]

⚠ Les enseignants du 2nd degré stagiaires ou titulaires entrent uniquement dans cette situation
Sur ce fondement la durée du contrat est au maximum de trois ans renouvelable une fois pour un an

- Une copie de l'arrêté de nomination (pour les stagiaires) ou de titularisation dans la catégorie A et du dernier arrêté d'affectation ;
- L'inscription à la préparation d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches, **ou** pour les titulaires du doctorat l'engagement à se présenter à un concours de l'enseignement supérieur ;
- Pour les candidats retenus : une demande de détachement pour les titulaires ou de congé sans traitement pour les stagiaires.

Les enseignants ou chercheurs de nationalité étrangère ayant exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche pendant au moins deux ans, titulaires d'un doctorat [Art. 2§3° et 7]

Sur ce fondement la durée du contrat est au maximum de trois ans renouvelable une fois pour un an

- Une pièce attestant de votre qualité d'enseignant ou de chercheur pendant deux ans, après l'obtention du doctorat, dans un établissement étranger d'enseignement ou de recherche ;
- Une copie du diplôme de doctorat ou d'un titre ou diplôme équivalent.

Etudiant devant soutenir une thèse dans un délai d'un an [Art. 2§5° et 7-1]

Sur ce fondement la durée du contrat est au maximum un an renouvelable une fois pour un an

- L'inscription à la préparation d'un doctorat ;
- L'attestation du directeur de thèse indiquant que la thèse sera soutenue dans un délai d'un an.

Titulaire du doctorat ou d'une habilitation à diriger les recherches s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur [Art. 2§6° et 7-1]

Sur ce fondement la durée du contrat est au maximum d'un an renouvelable une fois pour un an

- Une copie du diplôme ;
- L'engagement à se présenter à un concours de l'enseignement supérieur.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service RH qui traitera votre dossier administratif

faculté des Lettres	lettres-drh-spe@sorbonne-universite.fr
faculté des Sciences et Ingénierie	Sciences-DRH-gestioncoEC@sorbonne-universite.fr